Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2582

30.4.2026

DÉCISION DU BUREAU DU PARLEMENT EUROPÉEN

du 27 avril 2026

modifiant la réglementation relative à l'Ordre européen du Mérite

(C/2026/2582)

LE BUREAU DU PARLEMENT EUROPÉEN,

Vu l'article 25, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement européen,

considérant ce qui suit:

(1) Le 5 mai 2025, le Bureau du Parlement européen a adopté sa décision établissant la réglementation relative à l'Ordre européen du Mérite [1] (ci-après dénommée «réglementation»). Il a ainsi institué l'Ordre européen du Mérite pour honorer les réalisations de personnes qui ont contribué de manière significative à l'intégration européenne ou à la promotion et à la défense des valeurs consacrées par les traités.

(2) Dans le cadre de la procédure annuelle 2025, des moyens ont été envisagés pour améliorer l'efficacité du processus de nomination. En particulier, il a été question de veiller à ce que la réglementation permette une flexibilité suffisante pour réagir en temps utile à des événements ou occasions institutionnelles d'importance, de manière à renforcer la pertinence et la visibilité de l'Ordre européen du Mérite pour les citoyens. Afin de permettre une telle flexibilité, il convient de modifier la réglementation en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 6 de la réglementation, le paragraphe 3 est remplacé par le texte suivant:

«3. La nomination dans l'Ordre s'effectue selon une procédure annuelle, dans le cadre de laquelle un maximum de 20 lauréats peuvent être nommés chaque année. En dehors de cette procédure annuelle, un maximum de cinq lauréats supplémentaires peuvent également être nommés chaque année dans l'Ordre.».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

[1] JO C, C/2025/2745, 12.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2745/oj.